

CORRESPONDANCE.

Lettre du D^l Chardon au Directeur de la *Revue* à propos du GUIDE DES
ADULTES.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Veillez me permettre de rectifier une erreur. M. l'abbé J.R., dans la courte analyse qu'il a bien voulu donner du *Guide des adultes* dans le dernier n° de votre intéressant recueil, a dit, sans doute pour n'avoir pas lu assez attentivement, que je demande la suppression des avocats. Je ne puis laisser peser plus longtemps sur moi cette assertion. J'estime trop le barreau et je sais trop les services que les avocats rendent à la société quand ils suivent leurs devoirs, si bien tracés par le chancelier d'Aguesseau, pour les considérer comme nuisibles. Loin de là, je dis dans mon livre que si les avocats ne suffisent pas comme intermédiaires entre les plaideurs et les tribunaux, il faudrait, pour que les affaires s'expédiassent plus rapidement, que les avoués fussent remplacés par des commis attachés aux tribunaux, ayant à leur tête un directeur, non que j'accuse les avoués de lenteurs calculées, mais à cause des formalités compliquées qui se succèdent entre leurs mains et semblent s'appeler les unes les autres pour perpétuer les procès et ruiner les familles. Au reste, pour bien apprécier ce que j'ai exposé à ce sujet, il faut lire en entier le chapitre touchant la jurisprudence.

Permettez-moi aussi de faire observer que M. l'abbé J. R. est allé un peu loin en m'accusant presque de médisance sans doute au sujet des caractères qui se présentent comme corollaires de mes remarques morales, et disant qu'on pourrait y reconnaître telle famille, etc.

Je ne dois compte à personne des diverses sources où j'ai puisé mes observations, et je me bornerai à dire ici qu'à cet égard mes intentions sont pures et nullement entachées d'aucun mauvais esprit. J'ai voulu le bien de mes semblables et leur être utile autant que possible par mes conseils, voilà tout.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

CHARDON D'.